

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska tenue au siège social de la MRC, 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby, province de Québec, le mercredi 14 octobre 2015 à compter de 19 h 00.

PRÉSENCEs: M. Pascal Bonin, maire de la ville de Granby, Mme Suzanne Colgan, représentante de Saint-Alphonse-de-Granby, M. Raymond Loignon, maire de Roxton Pond, M. André Pontbriand, maire du canton de Shefford, M. Paul Sarrazin, maire de Sainte-Cécile-de-Milton, et M. Philip Tétrault, maire du village de Warden, tous formant quorum sous la présidence de M. Pascal Russell, préfet et maire de la ville de Waterloo.

M. René Beauregard, maire de Saint-Joachim-de-Shefford, est absent.

Mme Johanne Gaouette, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Mme Judith Desmeules, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h.

2015-10-259

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Paul Sarrazin, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit :

- Présences et constatation du quorum
- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2015
- 3. Période de questions
- 4. Aménagement du territoire :
 - 4.1 Avis de conformité au schéma :
 - 4.1.1 Règlement numéro 0588-2015 modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Ville de Granby
 - 4.1.2 Règlement de construction numéro 0589-2015 de la Ville de Granby
 - 4.1.3 Règlement de zonage numéro 0590-2015 de la Ville de Granby
 - 4.1.4 Règlement (avec modifications) numéro 0591-2015 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 4.1.5 Règlement numéro 0592-2015 modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Ville de Granby
 - 4.1.6 Règlement de construction numéro 0593-2015 de la Ville de Granby
 - 4.2 Avis sur les modifications aux schémas d'aménagement des MRC limitrophes :
 - 4.2.1 Projet de règlement adopté par la résolution 2015-184 de la MRC d'Acton
 - 4.3 Suivi des demandes adressées à la CPTAQ depuis la dernière séance :
 - 4.3.1 Demande de M. René Deslandes
 - 4.3.2 Demande de M. Jean-Pierre Maheu
 - 4.4 Dépôt du bilan 2014-2015 des activités du Comité consultatif agricole
- 5. Carrières et sablières :
 - 5.1 Autorisation de signature – entente à intervenir avec la MRC Brome-Missisquoi pour les sites limitrophes
- 6. Cours d'eau :
 - 6.1 Remboursement du dépôt de sûreté – permis 2015-007
 - 6.2 Ruisseau des Six : réception des travaux et acte de répartition provisoire

- 6.3 Lachapelle, branches 7 et 8 : mandat d'ingénierie – entretien des cours d'eau
- 6.4 Abrogé
- 7. Gestion des matières résiduelles :
 - 7.1 Libération de la garantie d'exécution – contrat 2014/013
- 8. Affaires financières :
 - 8.1 Approbation et ratification d'achats
 - 8.2 Approbation des comptes
 - 8.3 Transferts de fonds
 - 8.4 Dépôt du rapport mensuel concernant le règlement de délégation 2008-203
 - 8.5 Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses au 31 août 2015
 - 8.6 Modification aux modalités de travail – assurance-santé pour les employés de 65 ans ou plus
 - 8.7 Renouvellement du contrat de conciergerie
 - 8.8 Annulation d'un achat d'équipement – contrat 2015/006
- 9. Détermination des dates et heures des séances du conseil pour 2016
- 10. Fonds local d'investissement :
 - 10.1 Approbation de nouveaux prêts
- 11. Demandes d'appui :
 - 11.1 Ville de Varennes : demande de reconnaissance pour un acte de civisme
 - 11.2 Conférence des préfets des MRC de Chaudière-Appalaches : programme d'aménagement durable des forêts
- 12. Dossiers régionaux :
 - 12.1 Tous sujets concernant le réseau de fibre optique :
 - 12.1.1 Avis de motion – règlement déterminant la contribution de chaque organisme pour le service de connexion Internet du réseau de fibre optique et abrogeant le règlement numéro 2014-276
 - 12.2 Tous sujets concernant la Maison régionale du tourisme des Cantons-de-l'Est, dont :
 - 12.2.1 Autorisation de signature – entente de gestion
- 13. Sécurité publique :
 - 13.1 Demande de reconduction du programme CADET pour 2016
- 14. Période de questions
- 15. Ajournement de la séance au 30 octobre 2015 à 8 h 30
- 16. Projet de Plan de gestion des matières résiduelles révisé :
 - 16.1 Adoption du projet
 - 16.2 Nomination des membres de la Commission consultative
 - 16.3 Mandat pour support à la réalisation des consultations publiques
- 17. Fonds local d'investissement :
 - 17.1 Recouvrement d'une créance
- 18. Adjudication du contrat 2015/008 - services professionnels pour plans et devis des bâtiments d'entreposage aux écocentres
- 19. Clôture de la séance

2015-10-260

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Sur proposition de M. le conseiller Pascal Bonin, appuyée par M. le conseiller Raymond Loignon, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2015 tel que soumis.

2015-10-261 AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT – RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) NUMÉRO 0588-2015 DE LA VILLE DE GRANBY

ATTENDU que la Ville de Granby soumet à ce conseil le règlement numéro 0588-2015, adopté le 5 octobre 2015, intitulé "Règlement modifiant le Règlement numéro 0134-2008 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de façon à assujettir la propriété située au 10, rue des Oliviers";

ATTENDU la recommandation des services techniques;

Il est alors proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par Mme la conseillère Suzanne Colgan et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 0588-2015 de la Ville de Granby, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la Municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire.

2015-10-262 AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT – RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 0589-2015 DE LA VILLE DE GRANBY

ATTENDU que la Ville de Granby soumet à ce conseil le règlement numéro 0589-2015, adopté le 5 octobre 2015, intitulé "Règlement modifiant le Règlement numéro 0131-2008 de construction afin de retirer l'obligation d'aménager un balcon pour les logements situés aux étages";

ATTENDU la recommandation des services techniques;

Il est alors proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par Mme la conseillère Suzanne Colgan et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 0589-2015 de la Ville de Granby, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la Municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire.

2015-10-263 AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT – RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 0590-2015 DE LA VILLE DE GRANBY

ATTENDU que la Ville de Granby soumet à ce conseil le règlement numéro 0590-2015, adopté le 5 octobre 2015, intitulé "Règlement modifiant le Règlement numéro 0122-2008 de zonage afin de revoir les normes d'affichage dans les zones agricoles et concernant la vente de véhicules automobiles, l'usage d'hôpital, les stations-service et les lave-autos, l'affichage temporaire ainsi que les enseignes de projet";

ATTENDU la recommandation des services techniques;

Il est alors proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par Mme la conseillère Suzanne Colgan et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 0590-2015 de la Ville de Granby, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la Municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire.

2015-10-264

AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT – RÈGLEMENT (AVEC MODIFICATIONS) NUMÉRO 0591-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) DE LA VILLE DE GRANBY

ATTENDU que la Ville de Granby soumet à ce conseil le règlement numéro 0591-2015, adopté le 5 octobre 2015, intitulé "Règlement (avec modifications) numéro 0591-2015 modifiant le Règlement numéro 0133-2008 de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de modifier les zones assujetties au PIIA-13 (parc industriel) ainsi que la zone assujettie au PIIA-24 (rue de la Lobélie)";

ATTENDU la recommandation des services techniques;

Il est alors proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par Mme la conseillère Suzanne Colgan et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 0591-2015 de la Ville de Granby, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la Municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire.

2015-10-265

AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT – RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) NUMÉRO 0592-2015 DE LA VILLE DE GRANBY

ATTENDU que la Ville de Granby soumet à ce conseil le règlement numéro 0592-2015, adopté le 5 octobre 2015, intitulé "Règlement modifiant le Règlement numéro 0134-2008 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de façon à assujettir la propriété située au 1599, rue Principale";

ATTENDU la recommandation des services techniques;

Il est alors proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par Mme la conseillère Suzanne Colgan et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 0592-2015 de la Ville de Granby, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la Municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire.

2015-10-266

AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT – RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 0593-2015 DE LA VILLE DE GRANBY

ATTENDU que la Ville de Granby soumet à ce conseil le règlement numéro 0593-2015, adopté le 5 octobre 2015, intitulé "Règlement modifiant le Règlement numéro 0131-2008 de construction afin de modifier les normes relatives aux services de garde en garderie";

ATTENDU la recommandation des services techniques;

Il est alors proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par Mme la conseillère Suzanne Colgan et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 0593-2015 de la Ville de Granby, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la Municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire.

2015-10-267

AVIS SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ PAR LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-184 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC D'ACTON

ATTENDU que la MRC d'Acton a adopté, par la résolution numéro 2015-184, un projet de règlement visant à modifier son schéma d'aménagement et de développement et qu'elle en a transmis copie à la MRC de La Haute-Yamaska en vertu de l'article 49 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est alors proposé par M. le conseiller Raymond Loignon, appuyé par M. le conseiller André Pontbriand et résolu unanimement d'aviser la MRC d'Acton que le projet de règlement soumis s'avère compatible avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Haute-Yamaska.

2015-10-268

NON-APPUI À LA DEMANDE D'ALIÉNATION ET D'UTILISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRICOLES PRÉSENTÉE À LA CPTAQ PAR M. RENÉ DESLANDES, LOT 2 592 411, CADASTRE DU QUÉBEC, MUNICIPALITÉ DE ST-ALPHONSE-DE-GRANBY

ATTENDU que le demandeur possède une propriété de 107,76 hectares, formée des lots 2 592 411 et 3 411 686;

ATTENDU que le lot 2 592 411 couvre une superficie de 17,9 hectares et est l'assiette d'une résidence et d'un boisé;

ATTENDU que le lot 3 411 686, d'une superficie de 89,9 hectares, comporte une résidence, des installations d'élevage porcin, des terres en culture et un boisé;

ATTENDU que le demandeur souhaite détacher et utiliser à des fins autres qu'agricoles (résidentielles) la totalité du lot 2 592 411;

ATTENDU qu'après le détachement, le lot 3 411 686 pourrait éventuellement être vendu avec l'ensemble des installations agricoles et la résidence qui s'y trouvent, bien que le demandeur précise qu'il demeurera propriétaire des 2 lots pour le moment;

ATTENDU que suite à l'aliénation demandée, la résidence implantée sur le lot 2 592 411 deviendrait une résidence protégée conformément au Règlement de contrôle intérimaire 2002-126 de la MRC de La Haute-Yamaska;

ATTENDU qu'en ce sens, elle est susceptible de limiter l'accroissement des activités d'élevage de la ferme porcine qui compte entre 200 et 500 unités animales;

ATTENDU que les superficies boisées de la propriété sont en grande partie composées d'érablières à érables rouges qui renfermeraient un potentiel acéricole selon la CPTAQ;

ATTENDU que le secteur dans lequel s'inscrit la demande est homogène et actif d'un point de vue agricole et qu'une propriété résidentielle de 17,9 hectares cadre peu avec la réalité agricole observée dans le milieu environnant;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby appuie cette demande puisqu'elle est conforme à sa réglementation d'urbanisme;

ATTENDU qu'avec une superficie de moins de 18 hectares, la viabilité agricole du lot 2 592 411 serait compromise;

ATTENDU que l'aliénation demandée peut être considérée conforme au schéma d'aménagement et de développement bien qu'il ne soit pas souhaitable de créer des terrains de faible superficie d'un point de vue agricole;

ATTENDU qu'en aire d'affectation parc agricole intensif, l'agriculture sous toutes ses formes doit constituer la priorité en termes d'usages alors que l'usage résidentiel unifamilial peut être autorisé en occupation marginale seulement;

ATTENDU qu'une occupation résidentielle de 17,9 hectares dans une aire d'affectation réservée en priorité à la pratique d'une agriculture intensive ne peut être considérée d'occupation marginale et ne peut donc être réputée conforme au schéma d'aménagement et de développement;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif agricole en date du 22 septembre 2015 à l'effet de ne pas appuyer la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement de ne pas appuyer la demande.

2015-10-269

APPUI À LA DEMANDE D'UTILISATION NON AGRICOLE (COMMERCIALE) PRÉSENTÉE À LA CPTAQ PAR M. JEAN-PIERRE MAHEU, LOT P-5 600 277, CADASTRE DU QUÉBEC, MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

ATTENDU que le demandeur est propriétaire du lot 5 600 277 d'une superficie de 5 000 mètres carrés, constitué des anciens lots 2 595 304 et 4 878 539;

ATTENDU que l'ancien lot 2 595 304, bénéficiant de droits acquis résidentiels et commerciaux, est l'assiette d'un bâtiment résidentiel et d'un bâtiment commercial;

ATTENDU que l'ancien lot 4 878 539 est vacant et a été acquis par le demandeur en 2011;

ATTENDU que le demandeur souhaite agrandir son garage de mécanique automobile et requiert l'autorisation d'utiliser à des fins commerciales la partie du lot 5 600 277 correspondant à l'ancien lot 4 878 539;

ATTENDU que la propriété visée est située en aire agroforestière au schéma d'aménagement et de développement;

ATTENDU que dans cette aire d'affectation, l'agriculture et la foresterie constituent la priorité;

ATTENDU que de façon plus marginale sont aussi autorisés les usages commerciaux qui, lorsqu'ils ne sont pas liés à l'agriculture, doivent être limités en termes d'étendue et de nombre;

ATTENDU que la propriété est occupée en presque totalité par des usages autres qu'agricoles (résidentiels et commerciaux) et qu'il est ainsi peu probable que cette propriété soit un jour récupérée à des fins agricoles;

ATTENDU que le garage de mécanique du demandeur ne constitue pas un immeuble protégé en vertu du Règlement de contrôle intérimaire 2002-126 de la MRC de La Haute-Yamaska et que conséquemment, son agrandissement n'aura aucune incidence en matière de distances séparatrices;

ATTENDU que le secteur dans lequel s'insère la propriété du demandeur est plutôt déstructuré par la présence de nombreux usages autres qu'agricoles;

ATTENDU que le projet soumis est conforme au schéma d'aménagement et de développement dans la mesure où la fonction commerciale demeure limitée en termes d'étendue et de nombre;

ATTENDU que l'autorisation demandée aurait pour conséquence de limiter l'aire d'activités commerciales du demandeur à 5 000 m²;

ATTENDU que la Municipalité du canton de Shefford appuie cette demande et spécifie que celle-ci est conforme à sa réglementation d'urbanisme;

ATTENDU que le projet soumis ne générera pas de contraintes additionnelles à l'agriculture et qu'il ne sera pas préjudiciable au maintien et au développement de l'agriculture dans le milieu environnant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Raymond Loignon, appuyé par M. le conseiller André Pontbriand et résolu unanimement d'appuyer la demande.

DÉPÔT DU BILAN ANNUEL 2014-2015 DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Tel que requis par l'article 5.2 du règlement régional numéro 97-82, le bilan des activités du Comité consultatif agricole de la MRC couvrant la période d'octobre 2014 à septembre 2015 inclusivement est déposé aux membres du conseil.

2015-10-270 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE AVEC LA MRC DE BROME-MISSISQUOI SUR LE PARTAGE DES DROITS PERÇUS PROVENANT DE CERTAINES CARRIÈRES ET SABLIERES LIMITROPHES (ARTICLE 78.14 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES)

Soumis : Projet d'entente à intervenir entre la MRC de La Haute-Yamaska et la MRC de Brome-Missisquoi par laquelle celles-ci conviennent du partage des droits perçus provenant de certaines carrières et sablières situées dans des municipalités limitrophes à la ligne séparatrice des deux MRC

Sur une proposition de M. le conseiller Pascal Bonin, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement d'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, les documents nécessaires aux fins ci-dessus, et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2015-10-271 REMBOURSEMENT D'UN DÉPÔT DE SÛRETÉ RELATIF AU PERMIS NUMÉRO 2015-007

CONSIDÉRANT que la Municipalité du canton de Shefford a versé à la MRC un montant de 1 000 \$ en guise de dépôt de sûreté pour l'émission du permis numéro 2015-007 pour le remplacement d'un pont traversant un cours d'eau situé dans le parc Jean-Paul-Forand à Shefford ;

CONSIDÉRANT que les travaux sont maintenant terminés et que ceux-ci ont été effectués dans le même esprit que les plans et devis déposés à la demande de permis ;

Il est alors proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Paul Sarrazin et résolu unanimement de rembourser à la Municipalité du canton de Shefford le dépôt de sûreté de 1 000 \$ ayant été exigé pour l'émission du permis numéro 2015-007.

2015-10-272 RUISSEAU DES SIX À GRANBY – RECOMMANDATION DU SURVEILLANT DES TRAVAUX, ACTE DE RÉPARTITION PROVISOIRE ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Soumis : - Rapport de réception provisoire de la firme ALPG Consultants inc., daté du 10 septembre 2015, relativement aux travaux réalisés dans le Ruisseau des Six à Granby ;

- Acte de répartition provisoire numéro 1 daté du 16 septembre 2015.

Il est proposé par M. le conseiller Raymond Loignon, appuyé par M. le conseiller André Pontbriand et résolu unanimement :

- 1° d'accepter la réception provisoire des travaux datée du 10 septembre 2015;
- 2° d'approuver la facture présentée par Béton Laurier inc. totalisant 15 027,92 \$, taxes incluses;
- 3° d'autoriser le paiement des comptes suivants :

Béton Laurier inc. (travaux d'entretien – moins la retenue)	13 525,13 \$
ALPG Consultants inc. (honoraires)	2 098,29 \$
- 4° de conserver une somme de 1 502,79 \$ en guise de retenue de garantie sur la facture présentée par Béton Laurier inc. et de remettre la moitié de cette retenue une fois les travaux automnaux complétés ;
- 5° d'accepter l'acte de répartition provisoire numéro 1 tel que préparé par madame Denise Leclaire, directrice des Services administratifs et des ressources humaines, et daté du 16 septembre 2015, concernant les travaux effectués dans le Ruisseau des Six à Granby ;
- 6° de facturer à la Ville de Granby 100 % des frais encourus de 20 132,18 \$ dans le cadre de ce dossier d'entretien de cours d'eau.

2015-10-273

MANDAT D'INGÉNIERIE – BRANCHE 7 ET BRANCHE 8 DU COURS D'EAU LACHAPELLE – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

ATTENDU la demande de monsieur Denis Lussier, propriétaire du 646, 3^e rang Ouest à Sainte-Cécile-de-Milton, sollicitant la MRC pour effectuer des travaux d'entretien des cours d'eau situés sur le lot numéro 3 555 341 sur environ 2 170 mètres ;

ATTENDU le rapport d'inspection préparé par le coordonnateur aux cours d'eau en date du 8 juillet 2015 constatant l'accumulation de sédiments et de végétation dans le lit du cours d'eau;

ATTENDU que des travaux pourraient s'avérer nécessaires afin d'assurer le bon écoulement des eaux dans les cours d'eau cités en rubrique ;

ATTENDU que lesdits cours d'eau sont sous la compétence de la MRC de La Haute-Yamaska ;

Il est alors proposé par M. le conseiller Paul Sarrazin, appuyé par Mme la conseillère Suzanne Colgan et résolu unanimement de mandater la firme ALPG Consultants inc. pour :

1. préciser l'étendue des travaux ;
2. préparer une estimation des coûts des travaux ;
3. préparer les plans et les clauses techniques de l'appel d'offres en vue de solliciter des soumissions pour les travaux ;
4. assurer la surveillance des travaux, dans l'éventualité où un contrat d'exécution des travaux est subséquemment accordé par la MRC de La Haute-Yamaska ;

le tout pour le projet d'entretien de la branche 7 et de la branche 8 du cours d'eau Lachapelle, situées sur les lots 3 555 335, 3 555 336, 3 555 337, 3 555 338, 3 555 340 et 3 555 341 du cadastre du Québec, dans le secteur du 3^e rang Ouest à Sainte-Cécile-de-Milton.

Les coûts de ces quatre étapes sont estimés à une somme inférieure au seuil prévu à l'article 936 du *Code municipal du Québec* exigeant de procéder par une demande de soumissions faite par invitation écrite.

2015-10-274 LIBÉRATION DE LA GARANTIE D'EXÉCUTION POUR LE CONTRAT NUMÉRO 2014/013 - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UN INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES EN PROVENANCE DES INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS (ICI) ET DES ENTREPRISES DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD)

ATTENDU le contrat numéro 2014/013 intervenu pour les services professionnels pour la réalisation d'un inventaire des matières résiduelles en provenance des industries, commerces et institutions (ICI) et des entreprises du secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD);

ATTENDU que la fourniture de services est maintenant complétée et la recommandation de Mme Karine Denis, directrice du Service des matières résiduelles, à l'effet d'accepter la libération de la garantie d'exécution;

Il est alors proposé par M. le conseiller Raymond Loignon, appuyé par M. le conseiller André Pontbriand et résolu unanimement de libérer la garantie d'exécution de 10 % pour les services professionnels pour la réalisation d'un inventaire des matières résiduelles en provenance des ICI et des entreprises du secteur CRD, soit un montant représentant 2 288,00 \$, payable à Chamard - Stratégies environnementales.

2015-10-275 APPROBATION ET RATIFICATION D'ACHATS

Sur une proposition de M. le conseiller Philip Tétrault, appuyée par M. le conseiller Paul Sarrazin, il est résolu unanimement d'approuver ou de ratifier les achats suivants :

Fournisseur	Description	Coût
RATIFICATION D'ACHATS :		
Partie 1 du budget (ensemble) :		
Cansel	Logiciel GPS Photo Link	615,12 \$ *
Graphiques Demark inc.	Graphisme page couverture PGMR et étiquettes	459,90 \$
APPROBATION D'ACHATS :		
Partie 1 du budget (ensemble) :		
Publicité Excel inc.	Bottin excel 2016	1 706,23 \$
Graphiques Demark inc.	Graphisme bottin excel 2016	229,95 \$
MS Geslam Informatique inc.	Banque de 50 heures de soutien informatique	4 024,13 \$
TOTAL:		7 035,33 \$

* Afin de couvrir cette dépense, il est résolu de transférer une somme de 248,00\$ du poste budgétaire "PDE - services scientifiques et de génies" au poste "TEAI - PDE Informatique".

2015-10-276 APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par M. le conseiller Raymond Loignon, appuyé par M. le conseiller André Pontbriand et résolu unanimement d'autoriser le paiement des comptes énumérés à la liste intitulée "APP-10-01". Cette liste fait partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récitée.

**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL CONCERNANT LE RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION
2008-203**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2008-203, il est déposé devant les membres du conseil de la Municipalité régionale de comté le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2015

Conformément aux dispositions de l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant les membres du conseil de la Municipalité régionale de comté les états comparatifs des revenus et dépenses au 31 août 2015.

2015-10-277

MODIFICATION AUX MODALITÉS DE TRAVAIL - REMBOURSEMENT DE L'ASSURANCE-SANTÉ AUX EMPLOYÉS DE 65 ANS OU PLUS

Sur une proposition de M. le conseiller André Pontbriand, appuyée par M. le conseiller Paul Sarrazin, il est résolu unanimement de modifier les modalités de travail du personnel de la MRC à la section "Sécurité sociale":

- en remplaçant au premier alinéa le mot « assurance-maladie » par « assurance santé »;
- en insérant, à la fin de la section le texte suivant :

« Advenant qu'un employé de 65 ans ou plus demeure à l'emploi de la MRC, une entente peut être conclue relativement au remboursement d'un pourcentage d'une assurance-santé autre que le régime offert par la MRC, sur approbation de la direction générale. Le pourcentage qui peut être remboursé à l'employé dans le cadre de cette entente est d'un maximum de cinquante pour cent (50 %) de la prime qui aurait été assumée pour le régime de la MRC. »

2015-10-278

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CONCIERGERIE POUR L'ANNÉE 2016

Soumis : Projet de contrat à intervenir avec l'entreprise Entretien ménager Alain Lacasse inc. pour l'entretien et le nettoyage des bureaux de la bâtie du 142, rue Dufferin à Granby, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 et ce, selon un coût de 13 200 \$ plus taxes applicables.

Sur une proposition de M. le conseiller André Pontbriand, appuyée par M. le conseiller Paul Sarrazin, il est résolu unanimement :

1. d'adjudger le contrat de conciergerie à l'entreprise Entretien ménager Alain Lacasse inc.;
2. d'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus, et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2015-10-279

CONTRAT 2015/006 – FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN TRACTEUR USAGÉ SUR ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS POUR L'ÉCOCENTRE À GRANBY – ANNULATION D'UN ACHAT D'ÉQUIPEMENT

ATTENDU que par la résolution 2015-06-162 adoptée le 10 juin 2015, la MRC de La Haute-Yamaska a adjugé un contrat pour la fourniture et la livraison d'un tracteur usagé sur roues avec équipements pour un montant de 126 409 \$ plus taxes applicables;

ATTENDU que la pelle rétrocaveuse, incluse dans l'achat précité au montant de 10 500 \$ plus taxes applicables, ne répond pas aux besoins de l'écocentre à Granby;

ATTENDU qu'il y a lieu d'annuler cette portion d'achat suite à une entente avec le fournisseur;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de M. le conseiller Pascal Bonin, appuyée par M. le conseiller Raymond Loignon, il est résolu unanimement que la MRC de La Haute-Yamaska :

1. retourne au fournisseur, soit Les équipements Adrien Phaneuf inc., la pièce d'équipement concernée;
2. accepte de payer audit fournisseur les frais de reprise de ladite pièce au montant de 752,06 \$.

2015-10-280

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2016

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil d'une municipalité régionale de comté doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Philip Tétrault, appuyé par Mme la conseillère Suzanne Colgan et résolu unanimement que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la MRC de La Haute-Yamaska, ces séances se tenant le mercredi et débutant à 19 h 00 :

13 janvier 2016	13 juillet 2016
10 février 2016	14 septembre 2016
9 mars 2016	12 octobre 2016
13 avril 2016	23 novembre 2016
11 mai 2016	14 décembre 2016
8 juin 2016	

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi.

2015-10-281

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT - OCTROI D'UN CONTRAT DE PRÊT FLI-73 RATTACHÉ AU DOSSIER NUMÉRO 15-031

Soumis : Extrait de compte rendu de la séance du 29 septembre 2015 du Comité de sélection des bénéficiaires FLI recommandant à la MRC d'octroyer un prêt au montant de 50 000 \$ dans le dossier numéro 15-031 (contrat de prêt FLI-73)

Sur une proposition de M. le conseiller Pascal Bonin, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement :

1. d'octroyer un prêt du Fonds local d'investissement au montant de 50 000 \$ dans le dossier en titre selon les conditions prévues à la recommandation du Comité de sélection des bénéficiaires FLI;
2. d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, les documents nécessaires aux fins ci-dessus, et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2015-10-282

**FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT - OCTROI D'UN CONTRAT DE PRÊT FLI-75
RATTACHÉ AU DOSSIER NUMÉRO 15-021**

Soumis : Extrait de compte rendu de la séance du 29 septembre 2015 du Comité de sélection des bénéficiaires FLI recommandant à la MRC d'octroyer un prêt au montant de 50 000 \$ dans le dossier numéro 15-021 (contrat de prêt FLI-75)

Sur une proposition de M. le conseiller Pascal Bonin, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement :

1. d'octroyer un prêt du Fonds local d'investissement au montant de 50 000 \$ dans le dossier en titre selon les conditions prévues à la recommandation du Comité de sélection des bénéficiaires FLI;
2. d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, les documents nécessaires aux fins ci-dessus, et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2015-10-283

APPUI À LA VILLE DE VARENNES : DEMANDE DE RECONNAISSANCE POUR UN ACTE DE CIVISME

Soumise : Résolution numéro 2015-359 par laquelle la Ville de Varennes demande un appui dans ses démarches afin que le ministère de la Justice reconnaissse l'acte de civisme posé par Mme Carole Réhaume.

CONSIDÉRANT que Mme Carole Réhaume, infirmière de profession, est décédée en mars dernier alors qu'elle assistait un automobiliste accidenté sur l'autoroute 10;

CONSIDÉRANT que Mme Réhaume est une source d'inspiration pour les citoyens par sa volonté de secourir une personne dont la vie était en danger et apporter sa contribution au mieux-être de la société ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Paul Sarrazin, appuyé par M. le conseiller Raymond Loignon et résolu unanimement d'appuyer les démarches de la Ville de Varennes et de demander au ministère de la Justice de reconnaître l'acte de civisme posé par Mme Carole Réhaume.

2015-10-284

**APPUI À LA CONFÉRENCE DES PRÉFETS DES MRC CHAUDIÈRE-APPALACHES :
PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORêTS**

Soumise : Résolution 2015-08-03 par laquelle la Conférence des préfets des MRC Chaudière-Appalaches requiert un appui dans ses démarches afin que l'on puisse affecter des sommes d'argent à la MRC qui assume le mandat de la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts.

CONSIDÉRANT que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a annoncé le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) afin de répondre à la volonté gouvernementale de rapprocher les centres de décision auprès des populations locales et de donner davantage d'emprise aux milieux régionaux sur leur développement;

CONSIDÉRANT que le gouvernement souhaite que ce programme soit géré par une MRC mandatrice qui adhère à ce programme mais qu'aucune somme d'argent n'est prévue pour assumer ces travaux de gestion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller André Pontbriand, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement d'appuyer les démarches de la Conférence des

préfets des MRC Chaudière-Appalaches et de demander au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs que l'on puisse affecter des sommes d'argent à la MRC qui assume le mandat de la gestion de ce programme.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉTERMINANT LA CONTRIBUTION DE CHAQUE ORGANISME POUR LE SERVICE DE CONNEXION INTERNET DU RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-276

Avis de motion est par les présentes donné par M. le conseiller Raymond Loignon que lors d'une prochaine séance sera proposé pour adoption un règlement déterminant la contribution de chaque organisme pour le service de connexion Internet du réseau de fibre optique et abrogeant le règlement numéro 2014-276.

2015-10-285 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE À INTERVENIR AVEC LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ET TOURISTIQUE DE GRANBY ET RÉGION RELATIVEMENT À L'ORGANISATION, L'OPÉRATION ET LA GESTION DE LA MAISON RÉGIONALE DU TOURISME DES CANTONS-DE-L'EST

Soumis : Projet d'entente intermunicipale à intervenir avec la Corporation de développement commercial et touristique de Granby et région relativement à l'organisation, l'opération et la gestion de la Maison régionale du tourisme des Cantons-de-l'Est.

Sur une proposition de Mme la conseillère Suzanne Colgan, appuyée par M. le conseiller Raymond Loignon, il est résolu unanimement d'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus, et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2015-10-286 DEMANDE DE RECONDUCTION DU PROGRAMME CADET EN 2016

CONSIDÉRANT que le territoire desservi par la Sûreté du Québec en Haute-Yamaska a bénéficié au cours de l'été 2015 du programme CADET;

CONSIDÉRANT que le programme CADET confère des avantages supérieurs au projet Sentinel, notamment qu'il permet une meilleure intégration des recrues au personnel du service policier en plus d'offrir de plus grandes possibilités quant aux tâches effectuées, ce qui augmente la visibilité policière et le sentiment de sécurité de la population;

CONSIDÉRANT les résultats très positifs de ce programme dans plusieurs secteurs d'activités;

CONSIDÉRANT que les mesures d'encadrement et de suivi des actions des cadets sont maintenant établies au poste de la SQ Haute-Yamaska;

CONSIDÉRANT de plus que l'un des cadets en était à sa deuxième saison en Haute-Yamaska, connaissant ainsi déjà le territoire à couvrir;

CONSIDÉRANT que les membres du Comité de sécurité publique sont très satisfaits du travail accompli;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller André Pontbriand, appuyé par Mme la conseillère Suzanne Colgan et résolu unanimement de requérir de la Sûreté du Québec la reconduction du programme CADET en Haute-Yamaska pour 2016, et de lui réitérer l'offre d'en défrayer 50 % des coûts.

2015-10-287

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est 19 h 34. Sur une proposition de M. le conseiller Paul Sarrazin, appuyée par Mme la conseillère Suzanne Colgan, il est résolu unanimement d'ajourner la séance au vendredi 30 octobre 2015 à compter de 8 h 30.

Mme Johanne Gaouette, directrice
générale et secrétaire-trésorière

M. Pascal Russell, préfet.